



Laval, 7 septembre 2020

Les distinctions honorifiques

L'ordre des Palmes académiques

L'ordre des Palmes académiques est destiné à honorer les mérites des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale. Il peut également distinguer les personnes qui rendent des services importants au titre de l'une des activités de l'éducation et les personnalités imminentes qui apportent une contribution exceptionnelle à l'enrichissement du patrimoine culturel.

Les nominations et promotions ont lieu chaque année à l'occasion du 1^{er} janvier et du 14 juillet par décret pris sur la proposition du ministre chargé de l'éducation. Celles du 1^{er} janvier sont proposées au ministère par le préfet alors que celles du 14 juillet sont proposées par le recteur.

1) Grades :

L'ordre des Palmes académiques comprend trois grades :

- Chevalier
- Officier
- Commandeur

2) Conditions d'attribution :

Pour être nommé chevalier, il faut jouir de ses droits civiques et justifier de dix ans au moins de services ou d'activités assortis de mérites distingués (des services signalés à l'enseignement). Il n'y a pas de condition de nationalité.

Pour être promu officier, il faut justifier de cinq ans au moins dans le grade de chevalier.

Pour être promu commandeur, il faut justifier de trois ans au moins dans le grade d'officier.

Un avancement dans les grades récompense des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés.

Les candidats ayant fait valoir leurs droits à la retraite depuis plus de deux ans ne peuvent pas être proposés de l'ordre des Palmes académiques.

3) Candidatures :

Les candidatures à l'ordre des Palmes académiques doivent être transmises via une notice réglementaire accessible sur : <https://www.mayenne.gouv.fr/Demarches-administratives/Distinctions-honorifiques/Distinctions-honorifiques-procedures-de-demande> au plus tard trois mois avant la date de la promotion, à la préfecture.

Pour la promotion du 1^{er} janvier, la préfecture de la Mayenne dispose d'un contingent de : trois croix de chevalier et une croix d'officier.